

Mairie d'Etival-lès-Le Mans
72700 Etival-lès-Le Mans

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

3ème CATEGORIE

Monsieur le Maire

Je soussigné SEDILIERE Laurent, Président du Comité des Fêtes d'Etival-lès-Le-Mans domicilié à 24 rue Victor Hugo à Etival-lès-Le-Mans ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

du	samedi 10 septembre 2022	à 7	heures
au	samedi 10 septembre 2022	à 20	heures

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 24 août 2022

Signature



ARRETE DU MAIRE N° 2022-031

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

M SEDILIERE Laurent, Président du Comité des Fêtes d'Etival-lès-Le-Mans est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} catégorie A l'étang du Parc de la Rivière d'Etival-lès-Le-Mans

Du samedi 10 septembre 2022

à 7 heures

Au samedi 10 septembre 2022

à 20 heures

à l'occasion du lâcher de truites

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 24 août 2022

Le Maire,

